

rejeté

le 27 juin 1978

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*portant réforme de la procédure pénale
sur la police judiciaire et le jury d'assises.*

*Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues
à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet
de loi.*

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin
1978.*

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 9, 73 et in-8° 23 (1977-1978).

2^e lecture : 221, 225 et in-8° 132 (1977-1978).

C.M.P. : 395 et 410 (1977-1978).

Assemblée nationale (5^e législ.) : 1^{re} lecture : 3222, 3371 et in-8° 842.

(6^e législ.) : 2^e lecture : 165, 297 et in-8° 18.

C.M.P. : 381 et in-8° 30.
